

SNITEM – Dépenses de Santé – Plan Gouvernemental

Les mesures de l'UNCAM ne doivent pas fragiliser les entreprises !

A la suite de l'annonce du Gouvernement concernant sa demande à l'UNCAM de propositions pour contenir les dépenses d'assurance maladie en 2008, même si les résultats sont en deçà du seuil d'alerte, le SNITEM tient à faire entendre sa voix et sera tout particulièrement attentif aux projets de l'UNCAM.

De fait, l'annonce soudaine de la mise en place de telles mesures, en l'absence même du déclenchement d'une procédure d'alerte, peut paraître surprenante et ne pas contribuer à clarifier les règles mise en place par le législateur à travers l'instauration d'un comité d'alerte.

Lors de son discours devant la commission des comptes de la sécurité sociale, le 18 juin dernier, Roselyne Bachelot Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports et de la vie associative, aurait toutefois souligné* que « l'effort de maîtrise des dépenses d'assurance maladie ne peut se résumer à un grand plan de redressement qui sortirait à grand fracas à échéances régulières et qui susciterait à chaque fois hostilité et scepticisme ». Elle a par ailleurs annoncé les axes sur lesquels elle invite les gestionnaires des caisses à redoubler leurs efforts.

Il importe que les mesures qui seront finalement décidées ne fragilisent pas davantage les industriels au regard de la nécessaire visibilité dont ils doivent disposer dans la conduite de leur activité et qu'elles ne conduisent pas à décourager la volonté d'entreprendre dans notre pays en allant à contre-courant du nécessaire développement de l'attractivité du territoire français.

Il convient également de rappeler que comme en 2007, le dépassement en 2008 de l'ONDAM provient en partie d'une estimation insuffisante du montant des dépenses réalisées l'année précédente. Les dépenses de soins de ville effectivement réalisées en 2007 ont dépassé de 330 millions d'euros l'estimation qui en avait été faite en septembre 2007. Or c'est sur cette estimation que fut construit le sous-objectif autorisant une augmentation de ces dépenses à hauteur de 1,9 % pour 2008. Cela implique pour l'année en cours que les dépenses de soins de ville ne doivent pas augmenter d'un taux supérieur à 1,4 % si elles veulent respecter le sous-objectif de la LFSS pour 2008. Autrement dit, cela signifie concrètement qu'avant même le début de l'année 2008, le compteur « Dépenses de soins de ville » est déjà à 330 millions d'euros, ce qui impute près de 0,5 point sur les 1,9 % d'augmentation autorisés.

Dans ce contexte et à la place qui est la sienne, le SNITEM restera particulièrement vigilant sur les propositions qui seront faites par l'UNCAM.

**Cf Site du Ministère de la Santé*

¹Le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les fabricants de dispositifs médicaux et, en particulier, les industriels spécialisés de l'imagerie médicale (échographie, radiologie numérique, scanographie, imagerie par résonance magnétique, ...) dont les équipements produisent les informations à communiquer et à archiver. Il représente également les fabricants d'équipements médicaux communicants (pacemakers, défibrillateurs, moniteurs de paramètres physiologiques, ventilateurs, capteurs de paramètres, ...) permettant aussi, au-delà de leur fonction essentielle, de réaliser diagnostic, surveillance et suivi thérapeutique de personnes hospitalisées ou soignées à domicile.

